



## Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé

📅 Dernière mise à jour des données de ce texte : 11 mai 2017

NOR : AFSH1608338D

JORF n°0160 du 10 juillet 2016

### Version en vigueur au 17 février 2021

Le Premier ministre,  
Sur le rapport de la ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 312-1 ;  
Vu le code de la défense, notamment son article L. 4138-2 ;  
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 231-1 et L. 231-6 ;  
Vu le code rural et de la pêche maritime ;  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4021-5, L. 4021-6 et L. 4021-7 ;  
Vu le code de la sécurité sociale ;  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6332-1 et L. 6332-9 ;  
Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;  
Vu la loi n° 2016-641 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 114 ;  
Vu l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 modifiée simplifiant le régime juridique des établissements de santé, notamment son article 16 ;  
Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, notamment son article 3-1 ;  
Vu le décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation nationale-conseiller technique, notamment son article 14 ;  
Vu le décret n° 95-569 du 6 mai 1995 modifié relatif aux médecins, aux pharmaciens et aux chirurgiens-dentistes recrutés par les établissements publics de santé, les établissements de santé privés assurant une ou plusieurs des missions fixées à l'article L. 6112-1 du code de la santé publique et l'Etablissement français du sang, notamment son article 12-1 ;  
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2007-437 du 25 mars 2007 modifié relatif à la formation des ostéopathes, notamment son article 4 ;  
Vu le décret n° 2008-805 du 20 août 2008 fixant les conditions de désignation des responsables de pôles d'activité clinique et médico-technique, notamment son article 4 ;  
Vu l'avis du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles en date du 8 mars 2016 ;  
Vu l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 5 avril 2016 ;  
Vu l'avis du conseil central d'administration de la Mutualité sociale agricole en date du 7 avril 2016 ;  
Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales en date des 10 mars 2016 et 11 mai 2016 ;  
Vu la saisine du conseil de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie en date du 18 mars 2016 ;  
Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,  
Décrète :

### Article 1

A modifié les dispositions suivantes

- Modifie Code de la santé publique - Section 1 : Les conseils nationaux professionnels (V)
- Modifie Code de la santé publique - Section 2 : Parcours professionnels (V)
- Crée Code de la santé publique - Section 3 : Agence nationale du développement p... (V)
- Crée Code de la santé publique - Section 4 : Financement du développement profes... (V)
- Crée Code de la santé publique - Section 5 : Contrôle du développement professio... (V)
- Crée Code de la santé publique - Sous-section 1 : Contrôle de l'obligation de dé... (V)
- Crée Code de la santé publique - Sous-section 1 : Dispositions générales (V)
- Abroge Code de la santé publique - Sous-section 1 : Enregistrement des organismes ... (Ab)
- Crée Code de la santé publique - Sous-section 2 : Contrôle des organismes propos... (V)
- Crée Code de la santé publique - Sous-section 2 : Missions (V)
- Modifie Code de la santé publique - Sous-section 2 : Missions (V)
- Modifie Code de la santé publique - Sous-section 3 : Composition et fonctionnement (M)
- Crée Code de la santé publique - Sous-section 3 : Instances (V)
- Abroge Code de la santé publique - Sous-section 4 : Comité paritaire du développem... (Ab)
- Crée Code de la santé publique - Sous-section 4 : Fonctionnement (V)
- Abroge Code de la santé publique - Sous-section 5 : Conseil de surveillance du dév... (Ab)

Abroge Code de la santé publique - Sous-section 6 : Dispositions financières et co... (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - Sous-section 7 : Passation de marchés (Ab)  
Crée Code de la santé publique - art. D4021-2 (M)  
Crée Code de la santé publique - art. D4021-3 (M)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-1 (M)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-10 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-11 (M)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-12 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-13 (M)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-14 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-15 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-16 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-17 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-18 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-19 (V)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4021-2 (Ab)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-20 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-21 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-22 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-23 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-24 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-25 (M)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4021-3 (Ab)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-4 (M)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-5 (M)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-6 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-7 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-8 (V)  
Modifie Code de la santé publique - art. R4021-9 (V)

## Article 2

A modifié les dispositions suivantes

Modifie Décret n°84-135 du 24 février 1984 - art. 3-1 (V)  
Modifie Décret n°86-660 du 19 mars 1986 - art. 15 (V)  
Modifie Décret n°91-1195 du 27 novembre 1991 - art. 14 (V)  
Modifie Décret n°95-569 du 6 mai 1995 - art. 12-1 (V)  
Modifie Décret n°2007-437 du 25 mars 2007 - art. 4 (V)  
Abroge Décret n°2008-805 du 20 août 2008 - art. 4 (Ab)  
Modifie Arrêté du 22 septembre 2011 - art. (V)  
Modifie Décret n°2011-2113 du 30 décembre 2011 (V)  
Modifie Décret n°2011-2113 du 30 décembre 2011 - art. 3 (V)  
Modifie Arrêté du 2 août 2012 - art. Annexe II (Ab)  
Modifie Arrêté du 31 octobre 2012 (V)  
Modifie Arrêté du 31 octobre 2012 - art. 1 (V)  
Modifie Arrêté du 31 octobre 2012 - art. 2 (V)  
Modifie Arrêté du 12 décembre 2012 - art. 1 (Ab)  
Modifie Arrêté du 12 décembre 2012 - art. 2 (Ab)  
Modifie Arrêté du 12 décembre 2012 - art. 3 (Ab)  
Modifie Arrêté du 12 décembre 2012 - art. 4 (Ab)  
Modifie Arrêté du 12 décembre 2012 - art. Annexe III (Ab)  
Modifie Arrêté du 19 juillet 2013 - art. 1 (Ab)  
Modifie Arrêté du 19 juillet 2013 - art. 2 (Ab)  
Modifie Décret n°2014-1138 du 7 octobre 2014 (V)  
Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. D723-139 (V)  
Abroge Code de la santé publique - Sous-section 2 : Evaluation des organismes de d... (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - Sous-section 3 : Suivi et contrôle de l'activit... (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - Sous-section 4 : Obligations des organismes par... (Ab)  
Modifie Code de la santé publique - art. D4011-1 (M)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-16 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-17 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-18 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-19 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-20 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-21 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-22 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-23 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-24 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-25 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-26 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-27 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4133-28 (Ab)  
Modifie Code de la santé publique - art. D4135-1 (V)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-16 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-17 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-18 (Ab)

Abroge Code de la santé publique - art. D4143-19 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-20 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-21 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-22 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-23 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-24 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-25 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-26 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-27 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4143-28 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-16 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-17 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-18 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-19 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-20 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-21 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-22 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-23 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-24 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-25 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-26 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-27 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4153-28 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-16 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-17 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-18 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-19 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-20 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-21 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-22 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-23 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-24 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-25 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-26 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-27 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4236-28 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4381-6 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4381-6-1 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4381-6-2 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4381-6-3 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4381-6-4 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4381-6-5 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. D4381-6-6 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4021-26 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4021-27 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4021-28 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4021-29 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4021-30 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4021-31 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4021-32 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-1 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-10 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-11 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-12 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-13 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-14 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-15 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-2 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-3 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-4 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-5 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-7 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4133-8 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-1 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-10 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-11 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-12 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-13 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-14 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-15 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-2 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-3 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-4 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-5 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-6 (Ab)

Abroge Code de la santé publique - art. R4143-7 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-8 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4143-9 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-1 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-10 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-11 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-12 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-13 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-14 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-15 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-2 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-3 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-4 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-5 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-6 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-7 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4153-8 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-1 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-10 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-11 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-12 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-13 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-14 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-15 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-2 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-3 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-4 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-5 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-6 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-7 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4236-8 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4242-1 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-1 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-10 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-11 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-12 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-13 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-14 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-15 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-16 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-2 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-3 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-4 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-5 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-7 (Ab)  
Abroge Code de la santé publique - art. R4382-8 (Ab)  
Modifie Code de la santé publique - art. R6152-409 (V)  
Abroge Code de la santé publique - art. R6161-1-1 (Ab)  
Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D311-1 (M)  
Modifie Code de la sécurité sociale. - art. R161-73 (M)  
Modifie Code de la sécurité sociale. - art. R165-65 (V)  
Modifie Code de l'action sociale et des familles - art. D312-157 (M)

## Article 3

Modifié par Décret n°2017-883 du 9 mai 2017 - art. 9

- I. - La première période de trois ans prévue à l'article L. 4021-1 du code de la santé publique débute le 1er janvier 2017.
- II. - Dans l'attente de la publication du décret mentionné au quatrième alinéa de l'article L. 4021-3 du code de la santé publique et pour une période allant au plus tard jusqu'au 1er février 2018, un décret définit, en application du dernier alinéa du même article, les dispositions applicables en l'absence de conseils nationaux professionnels.
- III. - Les organismes ou structures de développement professionnel continu enregistrés, auprès de l'Organisme gestionnaire du développement professionnel continu, en application de l'article R. 4021-23 du code de la santé publique, dans sa rédaction antérieure à la date de publication de l'arrêté prévu à l'article R. 4021-24 du même code, dans sa rédaction issue du présent décret, disposent d'un délai de trois mois à compter de la publication de cet arrêté pour déposer une nouvelle demande d'enregistrement dans les conditions fixées par cet article. Les décisions concernant l'enregistrement de ces organismes ou structures leurs sont notifiées dans les neuf mois suivant l'expiration du délai fixé pour le dépôt de leur demande d'enregistrement sans préjudice des délais liés à d'éventuels recours.
- Les actions proposées par ces organismes ou structures sont évaluées dans les conditions définies au I de l'article R. 4021-25 du même code, dans sa rédaction issue du présent décret.
- Les actions ayant débuté antérieurement à la publication du présent décret et conformes aux orientations prioritaires définies à l'article L. 4021-2 du même code sont réputées validantes, au titre de l'année 2016, pour satisfaire à l'obligation de développement professionnel continu.

IV. - A compter de la publication de l'arrêté mentionné au premier alinéa du III, les actions de développement professionnel continu déposées sur le site de l'Agence nationale du développement professionnel continu se conforment au modèle mentionné au I de l'article R. 4021-25, dans sa rédaction issue du présent décret. Toute action proposée non conforme à ce modèle sera retirée par les services de l'agence à compter du 1er janvier 2017.

V. - Le mandat des représentants de chaque instance de l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu et des commissions scientifiques indépendantes nommés en application des articles R. 4021-12, R. 4021-16, D. 4133-18, D. 4143-18, D. 4153-18, D. 4236-18 et D. 4381-6-2 du code de la santé publique, dans leur rédaction antérieures au présent décret, est prorogé jusqu'à la mise en place de l'instance analogue de l'Agence nationale du développement professionnel continu mentionnée à l'article R. 4021-10 du même code, dans sa rédaction issue du présent décret.

## Article 4

Le ministre des finances et des comptes publics, la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre de la défense sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 8 juillet 2016.

Manuel Valls  
Par le Premier ministre :

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Marisol Touraine

Le ministre des finances et des comptes publics,  
Michel Sapin

Le ministre de la défense,  
Jean-Yves Le Drian